EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE**

Absent(e)s : **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

<u>Secrétaire</u> : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 45
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFEV (ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE) DANS LE CADRE DE L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) Auvergne met à disposition des étudiants qui interviennent auprès d'élèves scolarisés tant dans les quartiers en Zone Urbaine Sensible (ZUS) que dans les autres écoles de la Ville, pour faciliter leurs apprentissages et la découverte d'activités de loisirs.

Elle s'inscrit ainsi dans une volonté municipale de satisfaire les besoins et afin de définir le partenariat avec cette association, une convention a été signée le 28 mars 2017 pour une durée de 3 ans (pour un montant total de 52 000 €).

Afin d'assurer la pérennisation de ce dispositif dont l'intérêt pour les élèves est tout à fait reconnu, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 26 000 € pour l'année 2018 ;

- 25 000 € Chapitre 65 – Fonction 20 – Nature 6574 – Service 082
- 1 000 € Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574 – Service 801 – SDG 229

La demande de subvention complémentaire de 26 000 €, liée à l'action menée dans les quartiers inscrits dans le « Contrat de Ville », fait l'objet d'une délibération particulière.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) du 28 mars 2017.

Vu l'article 9 (durée de la convention) de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2018.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du 30 mars 2018, et désignée ci- après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« L'AFEV », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 52 bis Rue Général COCHET, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Margaux JULIEN, présidente de l'association, SIRET n°40153192600038, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 28 mars 2017, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 52 000 € en 2018 :

- dont 25 000 € au titre de l'accompagnement à la scolarité pour les élèves scolarisés dans les quartiers hors du contrat de ville
- dont 1 000 € pour le fonctionnement et l'action du petit théâtre de l'AFEV
- dont 26 000 € au titre de la programmation 2018 du Contrat de Ville

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 28 mars 2017 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-Ferrand,

le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour l'AFEV
Le Maire	La présidente
Olivier BIANCHI	Margaux JULIEN